

d'absence de celui-ci. Je voudrais ajouter à cela une autre condition. En l'absence du président ou du vice-président, un des membres du conseil qui n'est pas fonctionnaire serait nommé président suppléant.

Le ministre nous a écouté au comité. J'espère qu'il nous écoutera encore et qu'il nous présentera des amendements relatifs à la motion n° 1. J'espère qu'il présentera des changements à sa motion originale afin que nous puissions dire au public que le gouvernement essaie de tenir compte des préoccupations des citoyens canadiens et de faire en sorte que la Société pour l'expansion des exportations pourra aider à créer des emplois au Canada.

Quand nous parlons de la SEE, nous parlons d'emplois, monsieur le Président, de la création d'emplois par des organismes et des sociétés prospères du Canada. La SEE aide à résoudre le problème du chômage. Je suis heureux d'avoir eu l'occasion de parler à propos de cette motion, monsieur le Président, et je serai ravi de prendre la parole à propos des autres motions qui seront présentées.

M. Blaine A. Thacker (Lethbridge-Foothills): Monsieur le Président, je voudrais également parler de la motion n° 1 modifiant le projet de loi. Je tiens à le faire avant que le ministre ne prenne la parole, car j'espère qu'il répondra à certaines questions que je me pose au sujet de cette motion et de la procédure suivie. Depuis mon élection à la Chambre, en 1979, j'ai vu défiler sous mes yeux des centaines de projets de loi. Cette procédure présente des défauts et je me demande si le ministre pourrait répondre à cela.

Au moment de la deuxième lecture, comme c'est souvent le cas, l'opposition officielle était en gros en faveur de ce projet de loi car il est bénéfique pour le Canada, mais comme nous ne représentons peut-être pas les mêmes intérêts que le gouvernement, nous sommes revenus de nos circonscriptions avec des inquiétudes légitimes et de bonne foi concernant certaines dispositions de cette mesure. Au moment de la deuxième lecture, nous faisons valoir nos objections en espérant qu'à l'étape du comité le gouvernement en tiendra compte et sera prêt à accepter des changements.

Il y a sept motions proposant de modifier ce projet de loi. Néanmoins, à l'étape du comité, le cabinet les a rejetées même si, pour la motion n° 1, le ministre était d'accord, en principe, avec ce que nous avions dit quant à savoir si le conseil d'administration devait être formé avant tout de fonctionnaires ou de gens de l'extérieur.

Au comité, le ministre a admis que le conseil devrait être formé de représentants de l'industrie privée possédant des connaissances bien réelles ou une expérience pratique, mais de retour à la Chambre, il rejette la motion. Le ministre pourrait-il nous dire si la décision vient de lui, s'il a cédé aux instances de la Fonction publique ou si c'est le cabinet qui a rejeté cette motion? Si l'initiative vient du cabinet, pourquoi ce dernier n'a-t-il pas accepté ses recommandations? Je voudrais qu'il me dise si la décision vient de lui, s'il s'est laissé convaincre par les bureaucrates ou si c'est le cabinet qui a décidé. Je suis sûr qu'en privé le ministre reconnaîtra que les députés, aussi bien ceux de notre parti, du Nouveau parti démocratique ou ses

Expansion des exportations—Loi

propres députés de l'arrière-ban peuvent faire de bonnes suggestions. Pourtant, les projets de loi que nous finissons par adopter n'en tiennent aucun compte.

Par conséquent, monsieur le Président, nous gaspillons un temps précieux à discuter de ces motions. Il y en a sept et le débat durera des jours et des jours. C'est simplement parce que le gouvernement est incapable d'accepter les modifications raisonnables. Le ministre pourrait peut-être nous dire si le gouvernement craint de perdre son autorité en acceptant des modifications proposées par l'opposition ou si c'est le système qui est défectueux. Puisqu'il est question de la réforme parlementaire, je demande au ministre ce que nous pourrions faire, selon lui, pour améliorer le système.

• (1220)

Quand le député de Yorkton-Melville (M. Nystrom) a pris la parole au sujet de la motion n° 1, il a gentiment reproché au parti conservateur de vouloir remplacer les fonctionnaires par des représentants de l'industrie privée, ce qui est vrai dans un certain sens. Nous avons précisé nos raisons. Les représentants de l'industrie privée comprennent mieux la situation que les fonctionnaires qui ont d'autres choses à faire. Il a attaqué le parti conservateur, mais je remarque que le NPD n'a proposé aucun amendement. Il est sans doute prêt à accepter la position du gouvernement qui désire recruter parmi les fonctionnaires tous les membres du conseil.

Je pense que le député a mal lu le projet de loi. Si j'ai bien compris, il a dit que les employés des sociétés de la Couronne provinciales ne pourraient pas faire partie du conseil. Ce n'est pas ainsi que j'ai compris le projet de loi. Notre amendement exclut seulement les employés au service du gouvernement du Canada, directement ou indirectement; dans les gouvernements provinciaux, les seules personnes exclues sont les fonctionnaires directs. Les fonctionnaires indirects, c'est-à-dire les employés des sociétés de la Couronne pourraient être nommés.

Rien, dans la motion principale, n'empêche de nommer des travailleurs ou d'autres citoyens et on ne peut pas dire non plus qu'à cause de cet amendement le conseil d'administration prendrait le parti du secteur privé.

Il est certain que, par le passé, la SEE a surtout eu des problèmes en ce qui concerne la responsabilité financière de son conseil d'administration et la compétence de son personnel d'exploitation. Dans l'ensemble, elle a fait du bon travail, même si certains changements pourraient accroître son efficacité. Néanmoins, le gouvernement y a opposé un refus. Je ne comprends pas pourquoi nous devons toujours nous battre, à la deuxième lecture, au comité et à l'étape du rapport. Le problème se pose sans doute au cabinet ou dans la Fonction publique et j'espère que le ministre répondra à ma question afin que nous sachions ce qui cloche.

La responsabilité financière pose un grave problème. A Calgary, Petro-Canada a construit un énorme immeuble qu'il loue à \$10 le pied carré. Il devrait demander \$20 le pied carré pour couvrir les coûts de construction et \$25 le pied carré pour réaliser un bénéfice. Des milliards de dollars sont utilisés directement . . .